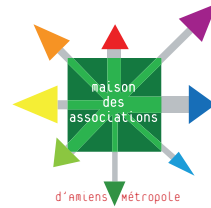


f



feuille de lierre

N° 67 - Février 2011

BÉNÉVOLAT

● FÊTE DU BÉNÉVOLAT

La semaine du 2 au 13 février a inauguré l'Année européenne du bénévolat et du volontariat. Dans ce cadre, une rubrique de la *Feuille de Lierre* sera mensuellement consacrée au bénévolat. Ce mois-ci, *l'engagement en chiffre*.

Selon une enquête menée par l'Ifop et France bénévolat en 2010, sur un total de 50,1 millions d'habitants de plus de 15 ans, la France compte 18,3 millions de bénévoles. 11,3 millions œuvrent dans une association, 4,5 millions dans une autre organisation et 7,4 millions donnent du temps à autrui.

Pour la même année, la Commission européenne recense 92 à 94 millions d'adultes impliqués dans le volontariat dans l'Union européenne (soit 23 % des Européens de plus de 15 ans). Mais nous pourrions encore faire des efforts ! En effet, 15 à 20 % des Français étaient impliqués dans le bénévolat en 2010, 40 % en Grande Bretagne et 30 à 39 % au Danemark, en Finlande et au Luxembourg.

Le bénévolat constituant une dimension essentielle de la vie associative, nous ne pouvons que renouveler notre invitation à la bourse du bénévolat du 8 avril prochain, au cloître Dewailly, à Amiens !

FINANCEMENTS & OUTILS ASSOCIATIFS

● RÉFORME TERRITORIALE: QUEL IMPACT SUR LE PARTENARIAT POUVOIRS PUBLICS-ASSOCIATIONS ?

Avec la réforme, les associations devront composer avec une nouvelle organisation. Le monde associatif s'inquiète de la consécration

de deux couples indissociables (département-région et commune-communauté). Avant, pour des associations qui avaient trois ou quatre financeurs, la crainte est qu'il n'y ait plus qu'un seul financeur.

Autre source d'inquiétude: la suppression de la clause de compétence générale pour les régions et les départements et la fin des financements croisés à l'horizon 2012. Avant la réforme, régions et départements étaient libres de financer ce qu'ils voulaient, tant qu'ils le jugeaient d'intérêt local.

Alors, à qui faut-il s'adresser et pour quels projets ? En conservant la clause de compétence générale, la communauté de communes aura plus de souplesse de financement.

Parallèlement, le champ d'action des conseils régionaux et généraux sera limité à certains secteurs d'utilité publique (action sociale, développement économique ou enseignement, par exemple). Mais pas de panique ! Si les financements croisés sont théoriquement limités ou supprimés, ils restent techniquement possibles dans le tourisme, la culture et le sport.

Plus d'infos sur www.associationmodeemploi.fr et <http://cpca.asso.fr>

APPELS À PROJETS

● LES APPELS À PROJETS DE LA FONDATION DE FRANCE SONT LANCÉS !

« Gérons ensemble notre environnement »,
« Habitat, développement social et territoires »,
« Initiatives solidaires et créations d'emplois »,
« Vieillir dans son quartier, dans son village, des aménagements à inventer ensemble »,
« Droit au choix et droit au risque des personnes âgées. Former et agir ».

Ce sont les appels à projets récemment lancés par la Fondation de France. Retrouvez

les dossiers, modalités de candidatures, les échéanciers, ainsi que les appels à projets des fondations sous égide dans la rubrique « Nos aides » du site www.fondationdefrance.org.

Plus d'infos sur www.ovacam.asso.fr rubrique « citoyenneté »

● AUTRES APPELS À NE PAS MANQUER CE MOIS-CI...

L'appel à projets « Entre les lignes » de la Fondation SNCF s'adresse aux associations qui agissent pour prévenir l'illettrisme auprès de la petite enfance (2 à 6 ans) et auprès de l'adolescence (10 à 15 ans). Date de clôture: 31 mars 2011.

Dossiers à retirer sur www.fondation-sncf.org.

Prix Fondation Norauto « La belle route »

La 3^e édition du concours « La belle route » récompense les initiatives menées en faveur de l'environnement sur les routes et leurs abords. Adaptées aux territoires, ces actions doivent favoriser l'écomobilité, la biodiversité ou réduire les pollutions, tout en aidant les usagers à adopter des comportements plus respectueux.

Date de clôture des inscriptions: 18 mars 2011.

Dossiers à retirer sur www.labelleroute.fr.

INFOS EN BREF

● DES BÉNÉVOLES POUR SENSIBILISER LES SPORTIFS EN HERBE

Action contre la faim recherche des bénévoles pour sensibiliser les jeunes des établissements scolaires de Picardie du 28 février au 29 avril. Leur mission ? Encourager les élèves à rechercher des sponsors promettant des dons pour les kilomètres parcourus le 13 mai 2011, jour de la Course contre la faim.

Plus d'infos sur: www.actioncontrelafaim.org/delegation80/

● COURSE SOLIDAIRE FÉMININE

Des coureuses se mobiliseront le dimanche 6 mars 2011 dans le cadre de la Journée internationale des femmes. Organisée par Femmes solidaires et l'Union sportive de Camon, la course à pied de 5 km démarrera à 11 heures au stade de Camon. Remise des prix prévue à 12 heures au parc de la Hotoie.

Inscriptions en ligne sur <http://uscathle.org> ou sur place dès 9 heures.

● ACHAT SOLIDAIRE

Alors que la Journée internationale de la femme approche à grand pas et que l'année est bien entamée, il est encore temps pour acheter votre agenda. Après l'exposition « Femmes après coup » présentée à la mairie de Paris en avril 2010, Médecins du monde témoigne en faveur des femmes victimes de violences, qu'elles soient physiques, psychologiques ou socio-économiques, à travers son agenda 2011. En y présentant les photographies et les témoignages de huit femmes victimes de violences dans huit pays, l'association humanitaire invite à rencontrer et à soutenir les trop nombreuses femmes violentées.

En savoir plus : www.medecinsdumonde.org/

Sur Amiens, cette année les associations et la municipalité s'intéresseront notamment à l'égalité entre hommes et femmes au travail. Les chiffres dans notre prochain numéro !

● TOUT SAVOIR SUR LE HANDICAP

La Fédération des associations pour adultes et jeunes handicapés (Apajh) a conçu *Handicap, le guide pratique*, un ouvrage destiné aux personnes en situation de handicap et à leur entourage en réponse aux questions qu'elles se posent.

Handicap, le guide pratique 2010, Apajh, 432 p.

En savoir plus : www.apajh.org.

QUESTION-RÉPONSE

● PEUT-ON DÉLIVRER UN REÇU DE DON EN ÉCHANGE DU NON-REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT ?

Un bénévole peut parfaitement choisir de faire don à son association du remboursement de ses frais de déplacement (instruction fiscale n° 5 B-14-07 BOI n°71 du 16 mai 2007) à condition que l'association soit considérée comme étant d'intérêt général et réponde aux conditions d'application de l'article 200 du CGI. Ceci ne dispense pas de conserver les justificatifs comptables (fiche de déplacement contresignée par le trésorier ou le président) où il devra apparaître la volonté explicite du bénévole de renoncer à sa créance. Il faudra l'enregistrer au débit du compte de charge 62 « frais de déplacements » par le crédit du compte 7581 « dons manuels non affectés ».

Pour en savoir plus : « *Le remboursement des frais de déplacement* », Associations mode d'emploi, n° 99.

MINUTE VERTE



● CINQ BONNES RAISONS...

Manger des fruits et légumes c'est bien, mais manger des fruits et légumes de saison c'est mieux pour l'environnement et les productions

locales ! Voici cinq bonnes raisons de manger des fruits et légumes de saison : pour leur goût, pour être en bonne santé, parce qu'ils sont moins chers et enfin, pour protéger l'environnement et favoriser les produits locaux.

Consommer des fruits et légumes hors de la zone européenne, signifie délocaliser les productions et les transporter jusqu'à notre supermarché. Tous ces transports nuisent à l'environnement : gaspillage, émissions des gaz à effet de serre, emballages plastiques, etc.

Les producteurs locaux, respectueux des normes environnementales dictées par la France et l'Union européenne, subissent la concurrence des producteurs de la planète : créer un lien entre le producteur et le consommateur permet à ce dernier de prendre conscience des contraintes liées à la production et encourage le producteur dans sa démarche de qualité.

Alors, un peu d'imagination et de curiosité : en février, découvrez les variétés de choux, le topinambour, innovez avec les salsifis, protégez-vous de la grippe avec les clémentines, kiwis et pamplemousses !

INFORMATIONS JURIDIQUES

● LA GÉNÉROSITÉ A DES LIMITES !

L'employeur est en droit de se faire rembourser un surplus de salaire anormalement perçu par le salarié. C'est la conclusion de la Cour de cassation concernant la salariée comptable d'une association qui avait perçu, pendant sept ans, la rémunération nette de ce qui était prévu par son contrat comme étant du brut. La Cour de cassation a donné raison à l'employeur, relevant que les compétences professionnelles de la salariée lui permettaient de déceler l'anomalie figurant sur ses bulletins de paye. La Cour a également précisé que « dans une structure associative vivant essentiellement de dons privés, ne disposant pas de contrôle de gestion et dont les dirigeants, tous bénévoles consacrent leur temps à faire avancer l'objet associatif, [...] la découverte tardive de l'indélicatesse commise par la personne engagée pour prévenir de telles anomalies ne peut être considérée comme une erreur inexcusable » (Soc. 30 septembre 2010, n° 09-40.114).

● ADHÉSION NON RENOUVELÉE ET EXCLUSION : QUELLES DIFFÉRENCES ?

Le refus d'une association de renouveler l'adhésion à durée limitée d'un membre n'est pas synonyme d'exclusion. Selon une décision récente de la Cour de cassation, lorsque les statuts prévoient que l'adhésion des membres

est limitée dans le temps (souvent un an) et que son renouvellement est subordonné à l'accord des deux parties, refuser de renouveler l'adhésion d'un membre ne constitue pas une exclusion disciplinaire mais relève de l'exercice de la liberté contractuelle de l'association qui n'a alors pas à se justifier. Toutefois, la démarche ne doit pas être abusive sous peine d'engager la responsabilité associative. Le juge peut notamment vérifier que l'adhérent a été informé assez tôt du non-renouvellement (Cour de cassation chambre civile mai 2010 n° 09-66969).

MANIFESTATIONS DE L'OVACAM



SE FORMER À LA VIE ASSOCIATIVE

Les formations de l'OVACAM débuteront en mars prochain, les samedis de 9 h 30 à 12 h 30, à l'Espace Dewailly à Amiens. Au programme du premier semestre 2011 :

12 mars : La responsabilité associative

9 avril : Initiation à la comptabilité 1 : les obligations comptables d'une association

14 mai : Projet associatif et conseils au montage de dossiers

18 juin : recherche de financements, appels d'offres et mécénat

Informations et inscriptions au 03 22 92 50 59 et sur www.ovacam.asso.fr



DÉBATTRE EN TOUTE CONVIVIALITÉ

Les deux premiers cafés citoyens de l'année se tiendront au restaurant associatif Le Cajou, passage du Logis du Roy, à Amiens, de 18 h à 20 h.

Vendredi 18 février : Peut-on être seul en société ?

Vendredi 15 avril : Dispositifs solidaires et insertion : quels débouchés, quels emplois ?
Plus d'informations sur www.aucajou.com et www.ovacam.asso.fr rubrique « citoyenneté ».

OVACAM Office de la vie associative et culturelle d'Amiens Métropole
Association loi 1901 - siret 780 613 162 00012 - ape 9499Z
Agrément Jeunesse et Sports 80/97/008
3, place Louis Dewailly
BP 40326 - 80003 AMIENS CEDEX 1
Tél. : 03 22 92 50 59 / Fax : 03 22 92 89 46
courriel : contact@ovacam.asso.fr
site internet : www.ovacam.asso.fr

Directeur de publication : Alain Merckaert
Rédaction : Lionel Defranoux, Céline Bray
Maquettage : Isabelle Fricheteau
Tirage : 600 exemplaires
Impression OVACAM
Sur papier 100 % recyclé écolabélisé

